

Versailles le 19/11/2012

Compte rendu du Comité Technique Local(CTL) du 14/11/2012

L'ordre du jour de ce CTL était :

- Le transfert de deux brigades de vérification(BDV)des sites de St Quentin et de St Germain à Versailles
- La nouvelle organisation de l'encadrement des inspections FI au 1^{er} janvier 2013
- l'extension du dispositif de caisse commune SIP/SPL/SIE
- la présentation de l'application ODIN
- les questions diverses

Nota : Lors du CTL du 2 octobre 2012 (reconvoqué le 11 octobre), les deux premiers points à l'ordre du jour avaient été « retoqués » par l'ensemble des OS du 78.

La Direction avait alors proposé de mettre en place un groupe de travail (réuni le 14/10/2012) avant de représenter ces deux projets à ce CTL.

Transfert de brigades :un dialogue de sourds !

Le projet de la Direction a pour objet le transfert d'une brigade de vérification de St Germain en Laye(soit 8 vérificateurs de la 3^{ème} et la 4^{ème}) et la 8^{ème} BDV(ESFP)de St Quentin en Yvelines sur Versailles(Ecole des Postes)

L'argumentaire de Solidaires FIP 78 a plus particulièrement porté sur la situation des personnels et sur la bonne utilisation des deniers publics.

Sur la situation des brigadiers, la Direction a assuré que leur libre choix de chacun serait respecté pour suivre la mission ou pour rester sur le site. Sur cet aspect du projet, rien de nouveau puisque la Direction ne fait que respecter les textes et les règles de gestion en la matière.

Sur la bonne gestion des deniers publics, la Direction justifie sa méthode en disant que le coût de l'opération serait minime : l'aménagement des locaux de Versailles (environ 40000 euros) serait couvert par l'économie du bail de Fourqueux (soit 60000 à 65000 euros) !!!

Solidaires et les 2 autres OS présentes ont mis en avant la contradiction de la Direction sur les projets immobiliers et sur la stratégie d'organisation suivie.

A ce jour aucune BDV n'est implantée sur Versailles alors que c'est la ville préfectorale et d'implantation de la DDFIP du 78 !

De plus, il y a quelques années, plusieurs BDV avaient été déplacées de Versailles sur St Quentin !!!
« Faire et défaire »...

Les OS ont proposé de retarder d'un an l'arrivée des collègues de Fourqueux (coloc) afin d'avoir une meilleure visibilité sur l'immobilier de la DDFIP et sur les suppressions d'emplois à venir.

Sur la gestion des personnels, il a été rappelé que peu de vérificateurs des brigades concernées étaient prêts à rejoindre Versailles, que nombre d'entre eux auraient des difficultés à se rendre sur leur nouveau site.

Conclusion : tous nos arguments ont été écartés poliment et n'ont pas fait bouger d'un iota la décision de la Direction.

Les trois organisations présentes (Solidaires ; CGT et CFDT) ont voté unanimement contre ce projet.

Nouvel encadrement pour les fiscalités immobilières : pourquoi maintenant ?

La Direction a justifié son projet à la fois sur la problématique de l'emploi mais aussi sur la nécessité d'un management mieux adapté.

Sur l'encadrement des FI, les OS présentes ont questionné la Direction sur :

- La nature de ce projet et sur la précipitation de sa mise en place (effet rétroactif au 1^{er} septembre 2012)
- Sur le bien fondé de ce nouvel encadrement alors que le devenir de cette structure est en cours de discussion à la Centrale et que rien n'est décidé officiellement quant à son avenir.
- La remise en cause du classement et de l'organisation hiérarchique des A+ concernés et des autres A+ du 78.
- La structure BPR (Brigades du Patrimoine et des Revenus) n'ayant pas d'existence administrative, ce projet n'avait pas de fondement administratif.

Les OS ont réaffirmé que les vraies questions n'avaient pas été posées :

Comment gérer et faire fonctionner les structures Fi aujourd'hui (10 emplois de cadre C supprimés au 01.09.2012 et les transformations d'emplois de C en B avaient eu pour conséquences la suppression des emplois de cadre C dans les Fi du département) et demain avec d'autres suppressions d'emplois ?

- Comment harmoniser les méthodes de travail entre ces services sachant que qu'elles sont déjà très différentes entre les BPR ?
- Quelle dissociation entre appui technique et appui hiérarchique ?
- Comment piloter des Fi éloignées géographiquement (ex Rambouillet Mantes etc) alors que les BPR sont basées à Versailles et à St Germain ?

Conclusion : aucune explication acceptable n'ayant été apportée par la Direction pour la mise en place de ce projet, Solidaires et la CGT ont voté contre le projet alors que la CFDT s'abstenait.

L'extension du dispositif de caisse commune SIP/SPL et SIE au 1^{er} janvier 2013 pour les sites de St Germain (exception du SIE nord), Poissy, Houilles, les Mureaux et Rambouillet :quelle précipitation !

Le bilan de l'expérimentation de la caisse commune de Plaisir débutée le 5 mai 2012 et présenté lors du CTL du 2 octobre, ayant été jugé positif :

- Par l'appropriation de l'application informatique « guichet » par les collègues
- Par le gain de temps constaté
- Par la sécurisation des fonds

Cette expérimentation est donc étendue à plusieurs sites de la DDFIP.

Conclusion : aucune information ni remontée du terrain n'ayant été enregistrées par les OS présentes, alors que le président faisait remarquer que « ce projet n'était pas une petite affaire » car elle impactait une partie de l'accueil dans une période difficile et que les volumétries des opérations de caisse pouvait varier de 1624 à Rambouillet à 11938 aux Mureaux, sans le recul nécessaire, les 3 OS présentes se sont abstenues.

Le projet ODIN (Outil D'échange Infra-départemental)

Création de la DDFIP de Seine et Marne, ce nouvel outil informatique (encore un !) est mis en place à titre d'expérimentation par le 78 pour une mise à disposition des RH et des agents d'un annuaire plus

plus pratique afin :

- D'envoyer des courriels collectifs
- De faire des mises à jour plus réactives
- D'imprimer l'annuaire
- D'améliorer la communication entre les acteurs locaux et la Direction.

L'une des grandes nouveautés de cet outil est la dématérialisation du registre Hygiène et Sécurité. Ainsi tous les agents pourront annoter le cahier de CHSCT, outil indispensable et essentiel pour des bonnes conditions de vie au travail et ainsi le suivi des demandes serait optimisé.

ODIN semble répondre davantage aux besoins de l'ensemble des agents de la Direction. Les raisons en sont que cet outil a été conçu par les services de base (DDFIP du 77) et non par la Centrale ou par le secteur privé d'après le président du CTL !

En cas de « satisfecit » sur l'expérimentation, cet outil pourrait être mis à la disposition d'autres DDFIP demandeuses.

Questions diverses

Le président du CTL a tenu à communiquer sur :

1/La démarche stratégique de la DDFIP à la demande des ministres placée sous l'égide de M Nicolaïeff (info mag e-FIP n°1 page 6). La feuille de route repose sur 8 principes :

Les conditions de vie au travail ; la sécurité et la protection des agents ; les simplifications et l'allègement des procédures ; que fait-on de la fusion ? ; la pression des indicateurs ; revisiter les relations centrale/réseau ; la qualité de service ; aucune réforme dans la période mais pas de « glaciation » jusqu'en mars 2013, date de la remise des conclusions aux ministres.

2/ **Nouveauté importante** : une réflexion est avancée par la DDFIP du 78 (initiative locale) pour une fermeture au public des services pendant une demi-journée:

Les premières remontées des services porteraient sur le jeudi après-midi : la Direction travaille sur le problème d'occuper les agents des accueils sur cette période. A suivre cette initiative déjà en place de manière sauvage dans certains postes ...

Les 3 OS présentes ont tenu à aborder les points suivant :

Paiement des heures supplémentaires : en relation avec la refiscalisation des heures supplémentaires depuis le 1/08/2012, le débat s'est engagé entre les parités sur le fait de connaître modalités du report de perception des heures supplémentaires d'octobre pour plusieurs collègues.

La direction en a profité pour réaffirmer sa règle de gestion des avances sur traitements : c'est non !

Chauffage du Sip de Houilles : ce problème récurrent sur ce site (Équipement vieillissant et mal entretenu) s'est concrétisé par la fermeture provisoire du site puis de sa réouverture pour l'échéance du 15 avec des volontaires...en attendant la réparation.

Le débat a porté sur l'étude de solution de repli quand des événements de ce type ont lieu avec par exemple la mise à disposition de locaux par les mairies mais qui s'est heurté à la notion de continuité du service public ...

Les OS ont critiqué sévèrement le manque d'initiative des chefs de service et le manque de réactivité de l'échelle de décision pour trouver des solutions appropriées et rapides aux problèmes techniques de ce type.

Nuisances sur le site de St Germain :cette intervention fait suite aux gênes occasionnées par les attroupements des étudiants et des visiteurs de l'École de commerce située face à la résidence(bruit ; attroupements ; propreté etc)

La Direction va étudier ce problème récurrent.

Situation budgétaire de la DDFIP du 78

Suite à des rumeurs et informations émanant d'autres DDFIP, la question a été posée pour connaître l'état des finances de la DDFIP 78.

Il a été confirmé que la situation était difficile et que des dépenses 2012 seraient reportées sur 2013 !

Agressions de plusieurs collègues de Mantes

Suite à ces faits, la Direction a rappelé les mesures prises en ce domaine :

Remontée des fiches de signalement des incidents ; soutien psychologique aux agents ; visite de site et information-contact auprès des interlocuteurs locaux (commissaire ; procureur ; préfet etc)

Il a été rappelé que l'agent doit porter plainte avant que l'administration ne puisse le faire (article 40 du code pénal)

Cas d'un collègue de Plaisir déplacé récemment sans préavis et dont le bureau se trouve derrière la banque d'accueil : déjà posée, aucune réponse de la Direction qui s'est retranchée derrière une décision locale !!!!

Restauration collective et résultat de l'appel d'offre:

La gestion de la restauration collective sur la DDFIP est un sujet débattu dans l'enceinte du CDASS.

La tenue du CTL a permis de reposer les problèmes et de tirer la sonnette d'alarme :

Le prestataire actuel (la société Elior) a dénoncé le contrat en date du 10 mai 2012, contrat qui la liait à l'Association de Restauration des Services des Finances des Yvelines(ARSFY).

Un nouvel appel d'offre a été lancé le 24 septembre 2012 afin de conclure un nouveau contrat à effet du 1^{er} janvier 2013.

Or à ce jour aucune avancée sur ce dossier !!! le temps presse et le Directeur, président du CTL a semblé surpris voir peu informé sur les tenants et les aboutissants de ce dossier qui concerne nombre de ses agents !!!

Liaisons froides et chaudes ; restaurants collectifs gérés(?) par l'ARSFY sous la responsabilité du secrétariat général de Bercy et non pas de la DDFIP ; opacité dans la gestion financière et matérielle, les problèmes sont nombreux et le dossier n'avance pas !!!

Devant cette situation, l'appel d'offre lancé depuis plusieurs semaines pour trouver un prestataire n'a toujours pas trouvé preneur et cette situation va conduire environ la moitié des agents de la Direction dans une situation problématique : comment déjeuner à compter du 1^{er} janvier 2013 dans la DDFIP ? Devant l'urgence de la situation, la direction a proposé qu'une rencontre soit organisée entre les deux parties (et l'ARSFY ?) pour avancer.

Solidaires 78 a proposé une société de restauration qui gère plusieurs collectivités de la région pour éventuellement conclure un contrat de gré à gré ...mais à ce jour rien n'est fait !!!

Il est à rappeler que Solidaires 78 a saisi son bureau national pour faire avancer ce dossier via la centrale(secrétariat général) bien compliqué au regard des interlocuteurs nombreux et des enjeux.

Mais que faut-il faire dans cette direction pour espérer une restauration collective de qualité ????

Mantes : monte-charge utilisé pour tout : les repas et les poubelles !!!

Cette question de salubrité et d'hygiène sera étudiée par la Direction.

Cas d'un collègue handicapé à St Quentin

Ce cas déjà évoqué lors d'une CAPL repose sur la décision locale du responsable de centre qui a refusé la solution proposée par les OS d'affecter cet agent en cellule CSP au rez de chaussée du bâtiment, en prétextant que les cellules CSP ne pouvaient se composer d'agents C !!!

DERNIERE MINUTE : 35 SUPPRESSIONS D' EMPLOIS DANS LES YVELINES :

A+ : - 2 A : 0 B : -14 C : -19 (emplois fléchés : SIE et COLLECTIVITES LOCALES ?)